Xe Colloque de L'.A.D.D.E.S

(Association pour le Développement de la Documentation sur l'Economie Sociale)

Paris 15 mars 1994

TRAVAIL ET EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS : RÉALISATIONS ET PROJETS



Dixième Colloque de l'Association pour le Développement de la Documentation sur l'Economie Sociale (ADDES)

15 mars 1994

Travail et emploi dans les associations: réalisations et projets

Jean-Etienne Chapron et Olivier Choquet (INSEE)

La mesure du travail mis en oeuvre dans les associations est l'une des difficultés majeures dans la recherche de données sur ce secteur de l'économie sociale. Ce n'est pas une nouveauté: de multiples études et enquêtes ont eu lieu depuis des décennies pour tenter de cerner le phénomène. L'ADDES a largement encouragé et fait connaître ces tentatives. Dans ses deuxième et troisième colloques, en 1984 et 1985, la question avait été soulevée et examinée de façon approfondie

L'objet de cette communication est de faire le point, près de dix ans plus tard, sur les aspects conceptuels et instrumentaux de la question: de quoi parle-t-on? Comment peut-on le mesurer? Le point de départ est la réflexion développée en 1985 par Ann Chadeau, Jean-Charles Willard et Gilles Gateau dans leurs communications au troisième colloque de l'ADDES. Un survol des travaux menés depuis le milieu des années 80 est ensuite proposé, avec quelques exemples significatifs. La dernière partie présente enfin les réflexions en cours à l'INSEE sur l'observation de l'emploi bénévole par enquête auprès des ménages.

1. <u>La définition et la mesure de l'emploi dans le secteur associatif: les apports du troisième colloque de l'ADDES (1985)</u> ¹

1.1. Problèmes conceptuels

La force de travail utilisée par les associations revêt une multitude de formes.

Dans leur communication sur "Les formes et la mesure de l'emploi dans l'économie sociale",

Ann Chadeau et Jean-Charles Willard retiennent trois catégories principales d'emploi:

- l'emploi "classique", permanent, à plein temps et rémunéré,
- l'emploi bénévole, en général non contractuel, à temps partiel et non rémunéré,
- les formes d'emploi "intermédiaires", entre emploi "classique" et bénévolat, qui peuvent être variées: personnel détaché ou délégué, à temps partiel, à durée déterminée, vacataires réguliers ou occasionnels, stagiaires, travailleurs indépendants.

Dans le secteur associatif, la répartition entre ces divers types d'emploi est différente de celle qu'on trouve dans les secteurs mutualiste et coopératif. A. Chadeau et J.-C. Willard soulignent que le bénévolat permet aux associations, surtout les plus petites, de fonctionner. Les formes "intermédiaires" d'emploi y sont aussi particulièrement fréquentes. D'une certaine manière, c'est l'emploi "classique" qui paraît atypique dans le secteur associatif.

On peut placer ici une remarque, déjà faite en 1985 par A. Chadeau et J.-C. Willard: si l'on qualifie l'emploi permanent, à plein temps et rémunéré d'emploi "classique", c'est par référence à l'ensemble de l'économie où cette forme d'emploi est prédominante sur le marché du travail. En fait, la dégradation du marché du travail entraînait déjà, en 1985, une précarisation croissante de l'emploi dans l'ensemble de l'économie, ce qui atténuait, pour ce qui concerne les formes "intermédiaires" d'emploi, le contraste entre le secteur associatif et le reste de l'économie. Au début des années 90, cette remarque a encore plus de valeur, la précarisation de l'emploi s'étant malheureusement accentuée depuis 1985 (voir le tableau 1 ciaprès).

<u>Tableau 1</u>
Les emplois précaires en France, de 1985 à 1992
(en milliers)

	1985	1992	Variation en %
Intérimaires	113	209	+ 85 %
Contrats à durée déterminée	315	580	+ 84 %
Stagiaires	146	322	+ 120 %
Apprentis	178	180	+ 1 %
TOTAL	752	1 291	+72 %

Source: INSEE, Enquête annuelle sur l'emploi.

Cette remarque ne modifie pas, toutefois, le constat global: pour mesurer correctement le travail mis en oeuvre dans le secteur associatif, il faut abandonner le concept d'"emploi" utilisé pour le reste de l'économie. C'est ce que montre Gilles Gateau dans sa communication au colloque ADDES de 1985, "De l'emploi au travail associatif, réflexions sur la notion d'emploi dans les associations". Soulignant les formes particulières de l'emploi associatif, il conclut à un véritable "éc4

latement" de la notion d'emploi dans ce secteur. En ce qui concerne les emplois rémunérés, l'importance du travail à temps partiel et des contrats à durée déterminée a déjà été soulignée. Il faut souligner deux autres caractéristiques très significatives:

- d'une part, la rémunération ne prend pas forcément la forme d'un salaire (emploi de vacataires, de stagiaires, voire accueil de travailleurs indépendants, rémunérations en nature, échanges de services, etc.),
- d'autre part, les emplois ne relèvent pas toujours d'un employeur unique et clairement identifiable (personnel détaché ou mis à disposition de l'association par l'Etat, les collectivités locales, une entreprise, voire une autre association, avec prise en charge totale ou partielle de la rémunération globale).

Enfin, le recours massif aux bénévoles, définis par G. Gateau comme des personnes qui concourent à titre gratuit à la production organisée de l'association, est <u>LA</u> caractéristique la plus discriminante de l'emploi assocatif par rapport à tous les autres secteurs de l'économie. C'est, en même temps, l'une des difficultés principales que l'on doit surmonter pour mesurer le travail mis en oeuvre dans le secteur associatif. Travail gratuit, il échappe aux normes économiques et sociales usuelles du marché du travail: pas de contrat définissant la durée et le contenu du travail fourni, et indiquant le prix payé en contrepartie par l'organisme qui en bénéficie, pas (ou très peu) de cadre réglementaire de référence sur les conditions de travail et la participation à un système collectif de protection sociale, etc. En outre, ses frontières avec le travail rémunéré sont floues. Le bénévolat au sens strict est complètement "gratuit", en tout cas au sens "marchand" du terme. Mais que dire d'un travail rémunéré deux ou trois fois moins que le travail équivalent (en quantité et en qualité) fourni dans le cadre d'un emploi "classique" ? Que dire des remboursements de frais versés par une association à ses bénévoles ?

Ainsi, pour reprendre l'expression de G. Gateau dans sa communication au colloque de 1985, les différentes formes d'emplois associatifs forment un "continuum" qui va du bénévolat strict au salariat le plus classique. Entre les deux, toutes les formes "intermédiaires" peuvent exister. L'emploi associatif doit donc avoir une acception large, fondée sur deux critères:

- il contribue à la production d'un service dont bénéficient d'autres personnes,
- ce travail est réalisé dans le cadre de l'association et en référence à ses objectifs.

1.2. Problèmes de mesure

Quantifier le travail associatif à l'échelle macro-économique est particulièrement difficile, à la mesure des difficultés conceptuelles qu'on vient de résumer. Comme dans les autres secteurs, l'opération comporte trois étapes, que rappellent A. Chadeau et J.-C. Willard dans leur communication déjà citée: compter, classer, agréger. Trois étapes

particulièrement difficiles à franchir dans le secteur associatif. En 1985, les outils statistiques généraux les plus immédiatement disponibles étaient centrés sur la notion "classique" d'emploi salarié: le répertoire inter-administratif des entreprises et des établissements SIRENE, la statistique des Déclarations Annuelles de Salaires, l'enquête annuelle de l'INSEE sur l'emploi, et le Recensement de la Population. Il était en outre évident qu'ils repéraient mal les associations, soit parce qu'ils les mélangaient avec d'autres employeurs, soit parce qu'ils ne les couvraient que très imparfaitement.

Il fallait donc construire des outils statistiques ad hoc. Deux voies étaient particulièrement évoquées par G. Gateau dans sa communication déjà citée: une enquête générale auprès des associations, sur le modèle de celle réalisée au Canada en 1980, ou des enquêtes spécifiques auprès de certains types d'associations. Les deux approches ne sont pas d'ailleurs exclusives l'une de l'autre. Il semble naturel, pour disposer d'une mesure globale de l'emploi associatif, de recourir à des enquêtes générales; mais les caractéristiques très spécifiques du phénomène incitent aussi à des approches plus "ciblées", soit sur une base géographique limitée, soit sur une catégorie particulière d'associations, pour mieux comprendre comment se combinent les différentes formes de l'emploi associatif.

Un exemple d'investigation sectorielle avait été présenté au colloque de 1985: la communication de Josette Courtois sur l' "Emploi dans le tourisme social". Les données étaient limitées à l'emploi salarié. Elles provenaient des organismes nationaux regroupant les coopératives et associations du tourisme social. Pour les associations, il s'agissait du Groupement Syndical des Organismes de Tourisme Social (G.S.T.O.S.), représentant onze associations, dont sept avaient répondu à un questionnaire détaillé sur leurs salariés, portant sur l'année 1982. Les effectifs concernés (un peu moins de 6 000 personnes) étaient relativement modestes à l'échelle macro-économique, mais non négligeables pour le secteur concerné. Les données étaient suffisamment détaillées pour permettre une analyse assez fine. Il en ressortait notamment le constat d'une dichotomie entre les salariés permanents et les salariés saisonniers, tant par la qualification que par le niveau de salaire, à l'avantage des permanents².

2. Réflexions et travaux publiés depuis le milieu des années 80

Depuis le Colloque ADDES de 1985, de multiples travaux ont été publiés sur le secteur associatif. Nous ne les passerons pas tous en revue. Nous retiendrons seulement quelques exemples significatifs.

2.1. Les données tirées des fichiers administratifs

Le fichier interadministratif des entreprises et des établissements SIRENE, géré par l'INSEE, est sans doute l'une des sources qui a été utilisée le plus tôt pour cerner les unités de l'économie sociale, et en particulier les associations. En principe, il contient toutes les associations qui emploient des salariés ou qui payent un impôt (la TVA, par exemple). Il en permet le repérage grâce au code "forme juridique" attaché à chaque unité répertoriée. Philippe Kaminski, à plusieurs reprises, a utilisé SIRENE pour tenter de dénombrer les associations et leurs salariés³.

Les plus récentes exploitations de SIRENE pour dénombrer l'ensemble des associations et leurs salariés ont été réalisées en 1989-1990, pour les besoins du rapport de Mme Padieu sur les statistiques de l'économie sociale⁴ (chiffres au 1er janvier 1989), et en 1992, pour le "Dossier documentaire sur l'économie sociale" réalisé par la Délégation à l'Innovation Sociale et à l'Economie Sociale (chiffres au 31 décembre 1991). Les ordres de grandeur obtenus sont présentés dans le Tableau 2 ci-dessous. Ils doivent être considérés avec prudence, compte tenu des imperfections qui subsistent dans SIRENE en matière de repérage des associations.

Tableau 2

Les associations employeurs selon le répertoire SIRENE

(Chiffres de Décembre 1991)

Effectif salarié	Nombre d'associations	(%)	Nombre de salariés (*)	(%)
1 ou 2	52 600	56 %	65 200	7 %
3 à 9	25 000	27 %	124 300	12 %
10 à 49	12 700	13 %	266 900	27 %
50 à 199	2 500	3 %	222 100	22 %
200 et plus	600	1 %	317 300	32 %
TOTAL	93 400	100 %	995 800	100%

Source: Répertoire SIRENE. Exploitation de Décembre 1991.

On l'a indiqué d'emblée, le répertoire SIRENE ne permet pas de connaître toutes les associations. Il est limité aux associations employant au moins un salarié ou ayant des activités commerciales entrant dans le champ de la TVA. L'emploi associatif n'y apparaît que sous sa forme salariée. En reprenant la typologie d'A. Chadeau, J.-C. Willard et G. Gateau citée plus haut, cela couvre l'emploi salarié "classique" et les emplois "intermédiaires", le bénévolat au sens strict étant ignoré. En outre, le dénombrement porte sur les personnes et non sur le nombre d'heures travaillées.

Les réflexions sur l'usage de SIRENE pour les besoins des statistiques d'économie sociale ont montré les lacunes de ce répertoire, y compris sur son champ théorique. Des travaux sont en cours pour y remédier, notamment à l'INSEE. On pourra sur ce point se référer à la communication de D. Rault au présent Colloque: "L'état d'avancement des statistiques sur l'Ecocomie Sociale".

Une autre source d'origine administrative a été utilisée pour dénombrer les emplois du secteur associatif: l'enquête sur les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS). L'exploitation de cette source sur l'année 1986 a été présentée au septième Colloque de l'ADDES (mars 1990) par Philippe Kaminski ("Salariés et salaires dans l'économie sociale"). Le champ couvert est l'ensemble des associations employant au moins un salarié. Les associations n'ayant aucun salarié (même à temps partiel) ne sont donc pas couvertes. Pour les associations qui ont au moins un salarié, le bénévolat au sens strict est exclu. Les diverses formes d'emploi salarié sont recensées, avec beaucoup plus de détail que dans SIRENE: montant du salaire, durée d'emploi, distinction entre temps plein et temps partiel. Sans entrer dans le détail des résultats chiffrés, on peut signaler que les associations employeurs, selon cette source, employaient environ 835 000 salariés en 1986, dont 40 % à temps partiel.

2.2. Les enquêtes auprès des associations

L'exploitation des répertoires administratifs donne des chiffres en principe exhaustifs pour l'ensemble des associations ayant au moins un salarié. Indépendamment des problèmes de qualité statistique de ces sources (qui sont loin d'être négligeables), elles souffrent d'un défaut de couverture très important: elles ne concernent pas (ou seulement en partie) les associations sans salarié et, pour celles qui ont des salariés, elles ne peuvent rien dire des emplois bénévoles au sens strict, c'est-à-dire non rémunérés par un salaire.

Pour aller plus loin, il est nécessaire d'interroger directement les acteurs en présence: les association, d'une part, et les personnes qui y travaillent, y compris comme bénévoles, d'autre part.

Parmi les travaux allant dans ce sens, on citera d'abord l'enquête réalisée par Josette Courtois (Crédit Coopératif) auprès de 11 000 associations, entre 1987 et 1990⁵. Cette enquête ne couvre que les associations ayant au moins un salarié, à temps partiel ou complet. Elle donne de multiples indications: domaine d'activité, localisation géographique, nombre de salariés, nombre de bénévoles (l'enquête donne seulement le nombre de bénévoles, et non le volume de travail qu'ils fournissent, en équivalent plein-temps), et total du budget. Le Tableau 3 ci-dessous en fournit un extrait, croisant le nombre de bénévoles avec le domaine d'activité. On y relève qu'un tiers des associations ayant au moins un salarié oeuvrent dans le domaine sanitaire et social; viennent ensuite la culture, la formation et l'enseignement, puis les loisirs et le sport. Près de 80 % de ces associations utilisent du travail bénévole.

Tableau 3

Le bénévolat dans les associations employeurs selon le domaine d'activité

Répartition des associations selon le nombre de bénévoles (en %)	0	1 à 10	+ de10	TOTAL
Répartition des associations selon le domaine d'activité (en %)				
Sanitaire et social	6	15	12	33
Culture	2	6	7	15
Formation-Enseignement	4	5	5	14
Loisirs-Tourisme	2	4	5	11
Sport	1	3	5	9
Logement	1	1	1	3
Autres	5	5	5	15
Total	21	39	40	100

Source: Enquête du Crédit Coopératif auprès des associations, 1987-1990.

La deuxième enquête que nous citerons ici a été réalisée pour l'INSEE en 19911992 par Danièle Demoustier et François Saparelli (Institut d'Etudes Politiques de Grenoble).
Elle a été présentée au Colloque de l'ADDES de décembre 1992. L'étude couvrait un champ différent de celui des associations au sens juridique du terme (i.e. ayant le statut de la loi de 1901). Les résultats publiés permettent toutefois d'isoler les associations "loi de 1901".
L'échantillon est de petite taille et localisé sur trois départements: Hauts-de-Seine, Côtes d'Armor, Isère. Les informations collectées comprennent le domaine d'activité, le nombre d'adhérents, le nombre de bénévoles et le volume de travail qu'ils fournissent, le nombre de salariés permanents ou vacataires, à temps plein ou à temps partiel et, dans ce dernier cas, en équivalent plein-temps.

D'autres enquêtes auprès des associations ont été réalisées depuis 1985. Deux d'entre elles font l'objet de communications au présent Colloque: "Les résultats des enquêtes régionales de 1990", par Philippe Kaminski, et "Le secteur sans but lucratif en France" par Edith Archambault et Viviane Mizrahi-Tchernonog. Nous ne les citons donc ici que pour mémoire.

2.3. Les enquêtes auprès des ménages

Peu d'enquêtes sur le travail dans les associations ont été réalisées auprès des ménages. On peut toutefois citer l'enquête "Contacts" de l'INSEE et de l'INED, réalisée en 1982-1983 auprès d'un échantillon de 5 900 ménages. Ses résultats ont été publiés dans la revue de l'INSEE, "Economie et Statistique", en mars 1988. L'objet de cette enquête était plus vaste que l'activité associative en France. On peut toutefois en extraire des informations assez nombreuses sur la vie associative des ménages.

La principale difficulté, par rapport à la mesure du travail bénévole fourni par les ménages, est que l'enquête vise essentiellement à observer l'adhésion aux associations. Or il peut y avoir de grandes différences entre l'adhésion et l'apport de travail bénévole pour aider l'association à fonctionner. D'une part, le travail bénévole peut être fourni par des non-adhérents. D'autre part, les adhérents peuvent être de purs "consommateurs" des services fournis par l'association, sans fournir de travail bénévole. Sur ce dernier point, toutefois, le questionnaire permet de distinguer trois comportements: simple adhérent, participant actif, et responsable. On en tire les résultats suivants:

- un membre d'association sur deux est un simple adhérent,
- un sur trois est participant actif mais sans responsabilité,
- un sur six est responsable.

Autour de cette moyenne, des disparités significatives apparaissent selon le nombre d'associations auxquelles appartiennent les personnes enquêtées: 63 % des adhérents participent activement à au moins une association, dont 45 % sans responsabilité et 18 % avec responsabilité.

3. L'observation de l'emploi bénévole au travers d'enquêtes auprès des ménages

Les travaux décrits ci-dessus font une très large part aux données provenant des associations, à l'exception de l'enquête "Contacts" de l'INSEE et de l'INED. Cette approche a l'avantage de permettre un repérage plus facile de l'emploi salarié, parfois en distinguant l'emploi "classique" des autres formes "intermédiaires" d'emploi.

Il est toujours souhaitable, sinon réalisable, d'essayer de recouper une source statistique par une autre. Dans le domaine de l'emploi, notamment, les enquêtes auprès des ménages jouent un rôle aussi important que les enquêtes auprès des employeurs, ou l'exploitation des déclarations administratives des employeurs. Peut-on tenir le même langage à propos de l'emploi associatif, et particulièrement du bénévolat ? L'INSEE est en train de réfléchir à une telle investigation: il s'agirait d'utiliser des enquêtes auprès des ménages, du type de celles menées sur l'emploi du temps.

Une enquête sur les emplois du temps, coordonnée au niveau européen, est actuellement en préparation. Elle devrait être réalisée par la plupart des pays du Nord de l'Europe des douze, plus, éventuellement, quelques pays nordiques ainsi que la Suisse et l'Autriche. En revanche, les pays du Sud sont dans l'ensemble réticents, pour des raisons qui sont d'ailleurs plus d'opportunité que de fond.

La réalisation sur le terrain de ces enquêtes se situerait, selon les pays, de 1996 à 1998. Pour la France, l'année 1998 est la plus probable. Dans tous les pays, la collecte serait étalée sur un an pour éviter les biais dus à la saisonnalité des phénomènes mesurés.

La coordination européenne devrait être suffisamment poussée pour permettre des comparaisons entre pays. Elle laissera néanmoins des marges de manoeuvre permettant à chaque pays d'avoir des objectifs propres. Plusieurs pays, dont la France, devraient réaliser des enquêtes-tests en 1994, avec un volet sur le travail bénévole.

La coopération internationale en matière d'emploi du temps est ancienne. La première enquête de ce type réalisée en France date de 1966. Elle s'est faite dans le cadre d'un projet international rassemblant la Belgique, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, l'Allemagne, la Tchecoslovaquie, l'URSS, les USA et la Yougoslavie. La plus récente enquête (1985-1986) a également été conçue dans un cadre international avec, notamment, la Bulgarie, la Suède, la Finlande, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, le Canada, les USA et l'Italie.

Le coeur de la future enquête européenne sur les emplois du temps - et sa spécificité - consiste en un "journal". C'est un document sur lequel l'enquêté lui-même consigne ses activités de toute une journée, en désignant la période pendant laquelle chaque activité a été effectuée. Quelques questions sont en outre posées sur les circonstances de chaque activité: où, avec qui, pour qui, etc.

3.1. Un objectif: le travail gratuit

Parmi les objectifs de l'enquête, vient aux tout premiers rangs la mesure du travail gratuit. Cela peut être un objectif plutôt qualificatif : voir quel est l'apport du travail non marchand au fonctionnement de la société, quelles qualifications sont mises en oeuvre, quelle est la part respective de chaque sexe, etc. Mais il est possible d'avoir des objectifs plus quantitatifs et viser l'établissement de comptes satellites ou la mesure d'une X-ième composante du PIB.

Au sein des pays européens, il y a accord pour distinguer, dans le travail non marchand, le travail fait pour le ménage de celui réalisé pour des personnes hors ménage, le travail pour des organisations formant une troisième composante. Il sera possible de faire des distinctions (mais pas nombreuses) à l'intérieur de cette troisième composante entre types d'organisation.

Il s'agira de travail non marchand et non de travail gratuit au sens des organisations elles-mêmes. Les tâches effectuées par des personnes payées par une entreprise ou un autre organisme et mises gracieusement à disposition d'une association relèvent clairement du travail marchand et échappent à cette enquête, selon le projet actuel.

3.2. Des limites difficiles à cerner

Où se situe le travail non marchand et où se situent les activités de loisir ? C'est pour le travail domestique que les travaux sur les concepts ont été les plus nombreux. Et le problème est si complexe qu'on peut trouver des textes de plusieurs dizaines de pages qui traitent le sujet sans "tirer à la ligne".

Une distinction fait la quasi-unanimité. Doit être considéré comme travail seulement ce qui aurait pu être réalisé par une tierce personne, et ayant, en outre, des caractéristiques qu'on peut trouver sur le marché du travail. Ce critère doit pouvoir être appliqué à tout le travail non marchand. En matière de bénévolat ou de travail militant, ceci ne va pas sans difficultés. Mais celles-ci sont, semble-t-il, plus de nature théorique que pratique.

Mais, ce faisant, on n'a pas réglé tous les problèmes. Que faire quand le travail gratuit est réalisé en même temps qu'une autre activité, donc avec une productivité sûrement inférieure à celle de son substitut marchand? Que faire quand le travail est si mal payé qu'il intègre clairement une part de bénévolat? Il faut distinguer ce qui relève de l'impossibilité de ce qui relève d'une simple difficulté qu'il est possible de traiter, éventuellement de façon approximative, si l'on juge opportun d'y mettre des moyens nécessaires. Ainsi le problème des rémunérations indirectes (repas, voyage...) ne semble pas comporter des difficultés théoriques insolubles, mais exiger des informations peut-être coûteuses à obtenir. Par contre, résoudre le problème d'une faible productivité nécessiterait d'observer l'intensité du travail gratuit, ce qui semble totalement hors de portée d'une enquête auprès des ménages "généralistes", sinon de toute enquête.

3.3. Journal et interview

L' accord est général sur la nécessité d'utiliser un journal en plus d'une interview au cours de laquelle la personne interrogée décrit ses habitudes sur la journée de la veille. Car, dans l'interview, on bute sur des problèmes de mémoire : les activités furtives et, ce qui nous importe beaucoup ici, les durées sont mal estimées par les enquêtés. D'où le recours à un journal sur lequel les personnes tirées au sort décrivent de cinq minutes en cinq minutes leurs activités. Comme on l'a dit plus haut, le "journal" comprend aussi des questions sur les conditions de réalisation de l'activité: Où ? Avec qui ? Pour qui ? etc.

Ces questions sont cruciales pour l'observation du travail bénévole. Mais elles renvoient à une nomenclature qui ne peut être très détaillée. En effet, elles sont posées dans un document que les personnes remplissent elles-mêmes, sans le secours d'un enquêteur susceptible de donner des précisions.

Certaines activités rares mais importantes, telles que rédiger la déclaration de revenu d'une voisine âgée ou préparer l'assemblée générale d'une association, ne relèvent a priori ni de l'interview (l'évènement est souvent trop ancien) ni du journal (il est trop rare). Des tests seront nécessaires pour mettre au point une procédure qui ne soit pas trop imprécise.

¹ Les communications citées dans cette partie ont été publiées dans un numéro spécial de la Revue des Etudes Coopératives: "3ème Colloque de l'ADDES - Emploi et Economie Sociale", édité par la Fondation du Crédit Coopératif, Paris, 1986.

² Pour plus de détail, voir le numéro déjà cité de la Revue des Etudes Coopératives.

³ Voir notamment, parmi les premiers essais, sa communication "Des chiffres pour l'économie sociale" au Colloque ADDES de juin 1983.

⁴ "Statistiques de l'économie sociale - Constat et propositions", présenté à M. Tony Dreyfus, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie Sociale par Claudine Padieu, Administrateur de l'INSEE, février 1990.

⁵ Les résultats ont été publiés en 1991 par le Crédit Coopératif sous le titre "Les associations, un monde méconnu".